

Le 9 juin 2020

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Mardi, le 9 juin 2020, à 12 h 15, à huis-clos par visioconférence, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers mesdames Lise Noël et Diane Hudon et messieurs Camil Delaunière, Robin Doré et William Laroche.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis spécial suivant :

À Mesdames,
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Camil de Launière	conseiller
William Laroche	conseiller
Robin Doré	conseiller
Lise Noël	conseillère
Diane Hudon	conseillère
Valérie Gagnon	conseillère

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu des sessions du Conseil, **le 9 juin 2020 à 12 h 15**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Renonciation à l'avis de convocation
- 4) Période de questions
- 5) Embauche d'étudiants
- 6) Congé férié -- déplacement
- 7) Période de questions
- 8) Clôture de la séance

DONNÉ ce cinquième jour du mois de juin 2020.

Le secrétaire-trésorier

Grant Baergen
GB

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussigné, Grant Baergen, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Chambord par envoi électronique le cinquième jour du mois de juin 2020 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce cinquième jour du mois de juin deux-mille-vingt.

Grant Baergen
Secrétaire-trésorier

GB

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 06-201-2020 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS

Il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Diane Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'embaucher madame Magalie Gagnon comme animatrice de terrain de jeux pour l'été 2020 selon l'entente ;
- 2- D'embaucher madame Frédérique Boivin comme animatrice de terrain de jeux pour l'été 2020 selon l'entente ;
- 3- D'embaucher madame Marie-Michelle Laroche comme animatrice de terrain de jeux pour l'été 2020 selon l'entente ;
- 4- D'embaucher madame Laurie-Tanya Dion comme animatrice de terrain de jeux pour l'été 2020 selon l'entente ;
- 5- D'embaucher madame Ann-Frédéric Girard comme animatrice de terrain de jeux pour l'été 2020 selon l'entente ;
- 6- D'embaucher madame Laura Delisle comme animatrice de terrain de jeux pour l'été 2020 selon l'entente.

RÉSOLUTION 06-202-2020 CONGÉ FÉRIÉ - DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT QUE le congé férié du 1^{er} juillet pour les employés municipaux peut être déplacé ;

CONSIDÉRANT QUE ledit congé tombe un mercredi de la semaine ;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire d'été est en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE ;

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De déplacer le congé férié du mercredi 1^{er} juillet au vendredi 3 juillet 2020 et d'aviser les résidents de Chambord que les services municipaux seront fermés à partir de 12h le jeudi 2 juillet 2020 et reprendront le lundi 6 juillet à 7h pour les travaux publics et à 8h pour l'hôtel de ville.

La proposition est mise au vote :

Pour : Les conseillères Diane Hudon et Lise Noël.
Contre : Les conseillers William Laroche, Camil Delaunière et Robin Doré.

RÉSOLUTION REJETÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 06-203-2020 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de la session spéciale étant épuisé, il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Diane Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 12 h 22 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 6 juillet à 19 h.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».